

Document d'entrée en relation

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise

Elysées Patrimoines : Résidence EUROPE - Parc d'affaires des Regains, 7 Rue Blaise Pascal. SEYNOD, 74600 ANNECY

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Jean-Marc LEQUEUX pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Elysées Patrimoines**, Résidence EUROPE - Parc d'affaires des Regains, 7 Rue Blaise Pascal. SEYNOD, 74600 ANNECY, Monsieur Jean-Marc LEQUEUX. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelles

Elysées Patrimoines : Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) pour l'activité d'IAS sous le n° d'immatriculation 07024325.

- **Titulaire de la carte professionnelle de transactions** sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds n° CPI 7401 2016 000 012 198 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Haute Savoie le 28/05/2016. Activité contrôlable par la DGCCRF
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier type B. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>
-

Assurance responsabilité professionnelle

Les sociétés **ELYSEES PRESTIGES** et **ELYSEES PATRIMOINES** disposent d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER
ELYSEES PATRIMOINES : QBE n°103596				
RCP	NA	150000€ par sinistre 2000000€ par année d'assurance	NA	150000€ par sinistre 15000€ par année d'assurance

Partenaires

Principaux établissements de crédit, entreprises d'assurance, fournisseurs, compagnies et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Dénomination	Activité	Type d'accord	Rémunération
Fullsave	Hébergeur	Partenariat	NA
AGEAS France, CARDIF, ALPTIS	Compagnie d'assurance	Courtage	Commission
CONFiance IMMOBILIER, COGEDIM...	Promoteur	Convention	Commissions

La liste complète des compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, sera communiquée sur simple demande au client.

Elysées Patrimoines

Résidence EUROPE - Parc d'affaires des Regains, 7 Rue Blaise Pascal. SEYNOD, 74600 ANNECY

Elysées Patrimoines :

SARL unipersonnelle au capital de 20400€ RCS 453 730 632 ANNECY, TVA Intracommunautaire : FR26453730632 NAF 6622Z Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07024325 en tant que COA. Assurance RC Pro QBE n°103596. Carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds, N°CPI 7401 2016 000 012 198 délivrée par la CCI de Haute Savoie le 28/05/2016

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Intermédiation :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80% de ceux-ci (représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client) .

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Mode de communication

Elysées Patrimoines pourra utiliser tout mode de communication avec son client : Téléphone, mail, courrier...

Traitement des réclamations

Modalités de saisine de l'entreprise : Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier :

ELYSEES PATRIMOINES, Jean-Marc Lequeux, Résidence EUROPE - Parc d'affaires des Regains, 7 Rue Blaise Pascal. SEYNOD, 74600 ANNECY,
tel : 04.50.10.42.07 / mail : elyseespatriamoines@alicepro.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.

- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

-Pour les activités Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso , 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS. Site internet: www.anm-conso.com/anacofi-immo

Rédigé en deux exemplaires dont un a été remis au client le à Annecy :

Le Conseiller

Nom :

Prénom :

Signature :

Le(s) client(s)

Nom :

Prénom :

Signature :

Document d'entrée en relation

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise

Elysées Prestiges : Résidence EUROPE - Parc d'affaires des Regains, 7 Rue Blaise Pascal. SEYNOD, 74600 ANNECY

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Jean-Marc LEQUEUX pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Elysées Prestiges**, Résidence EUROPE - Parc d'affaires des Regains, 7 Rue Blaise Pascal. SEYNOD, 74600 ANNECY, Monsieur Jean-Marc LEQUEUX. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Enregistrements et autorités de tutelle

Elysées Prestiges : Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) pour les activités de CIF et IAS. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) sous le n° d'immatriculation 09051017

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)**: susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par L'AMF.
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier type B niveau 1 DDA. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Assurance responsabilité professionnelle

ELYSEES PRESTIGES dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances. **QBE n°105312**

	CIF	IAS
RCP	300000€ par sinistre / 600000€ par année d'assurance	150000€ par sinistre / 2000000€ par année d'assurance

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Nos principaux partenaires

Principaux établissements de crédit, entreprises d'assurance, fournisseurs, compagnies et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Dénomination	Activité	Type d'accord	Rémunération
Fullsave	Hébergeur	Partenariat	NA
AGEAS France, CARDIF, ALPTIS	Compagnie d'assurance	Courtage	Commission
CONFiance IMMOBILIER / COGEDIM...	Promoteur	Convention	Commissions

La liste complète des compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, sera communiquée sur simple demande au client.

Mode de facturation et rémunération

Intermédiation :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80% de ceux-ci (représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client). Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Honoraires :

Base horaire : 200€ HT soit 240€ TTC

Mode de communication

Le CIF pourra utiliser tout mode de communication avec son client : Téléphone, mail, courrier...

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Modalités de saisine de l'entreprise : Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ELYSEES PRESTIGES, ELYSEES PATRIMOINES, Jean-Marc Lequeux, Résidence EUROPE - Parc d'affaires des Regains, 7 Rue Blaise Pascal. SEYNOD, 74600 ANNECY, tel : 04.50.10.42.07 / mail : elyseespatrimoines@alicepro.fr

Traitement des réclamations : Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de CIF, Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02. Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mEDIATEUR-de-l-AMF/Le-mEDIATEUR-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Rédigé en deux exemplaires dont un a été remis au client le à Annecy :

Le Conseiller

Nom :

Prénom :

Signature :

Le(s) client(s)

Nom :

Prénom :

Signature :